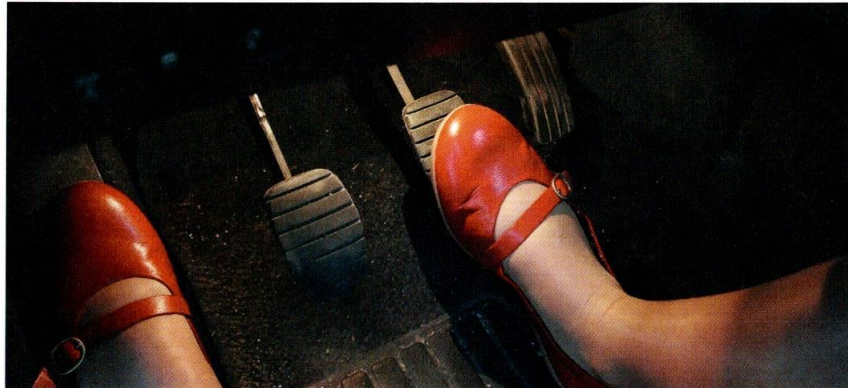


Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
Véhicule utilisé	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B, à changement de vitesses manuel. • Appartenant à l'établissement.
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • La formation est pratique et individuelle. • Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. • La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. • Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. • Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	• 5 h	• Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. • Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE PERMIS B, BOÎTE AUTOMATIQUE VERS BOÎTE MANUELLE
Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016.

Plaque sociale de l'établissement : _____
 N° d'inscription : _____
 N° SIREN ou SIRET : _____
 Adresse : _____
 Date et lieu de délivrance (de l'organisme professionnel) : _____

Atteste que :

Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénoms : _____
 Né(e) le : _____
 Adresse : _____

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesse automatique, pour des raisons non médicales : _____
 N° du permis de conduire : _____
 A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesse manuel : _____
 Date de délivrance de l'attestation : _____

Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation : _____
 Signature du bénéficiaire de la formation : _____

Exemplaire pour l'élève : _____
 Exemplaire pour l'établissement : _____

ATTENTION : Le titulaire de la présente attestation ne peut pas conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesse manuel car il n'est pas titulaire du titre de conducteur titulaire d'un permis de conduire.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

